

COMITE D'ETABLISSEMENT M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 29 MAI 2008
COMPTE-RENDU**



Les élus CFDT ont décidé d'un acte fort vis-à-vis de l'employeur face au blocage de la situation et des négociations.

A l'issue de cette déclaration, la délégation CFDT a quitté la salle, suivie par les autres organisations sauf la CGT.

Prochain C.E. le jeudi 26 juin 2008

L'information de la CFDT dans le groupe MGEN en un seul clic responsable :
<http://www.cfdt-mgen.org/>

Déclaration CFDT ci-jointe :

Déclaration préalable de la délégation CFDT :

Ce jour 29 mai 2008, les élus du CE MGEN Action Sanitaire et Sociale sont réunis en assemblée plénière avec un ordre du jour portant sur l'information consultation de divers dossiers obligatoires. Dans toutes les instances où les élus CFDT sont amenés à remplir leurs missions, ceux-ci ont fait preuve d'une large contribution dans une démarche constructive permettant ainsi de faire avancer les dossiers qui leur étaient présentés. Les élus CFDT Action Sanitaire et Sociale sont avant tout les représentants des personnels de la MGEN ; dans ce cadre, ils sont porteurs de leurs revendications tant en matière d'évolution du pouvoir d'achat que concernant les conditions de travail et les effectifs nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Chacun dans notre entreprise doit pouvoir ressentir une gratitude, une reconnaissance débouchant sur un bon équilibre tant financier que psychologique, pour donner le maximum de soi-même quotidiennement auprès des patients accueillis.

Force est de constater que les engagements de la MGEN n'ont pas été respectés tant dans la lettre que dans l'esprit sur un certain nombre de points ayant fait l'objet d'un protocole d'accord.

1. La prime décentralisée : alors qu'il était prévu de nouvelles possibilités de répartition, à la veille des vacances, aucune négociation n'a eu lieu ni n'est programmée pour une attribution différente en novembre.
2. Participation de l'employeur sur la cotisation MGEN : nous avons acté la prise en charge de 35 % de la cotisation. En revanche, jamais nous n'aurions imaginé que cette participation se fasse grâce à des économies budgétaires visant ainsi à geler des postes, diminuant par là les effectifs : annonce faite à Pierre Chevalier par le directeur aux délégués du personnel et réitérée aux délégués centraux CFDT MGEN Action Sanitaire et Sociale. Nous ne sommes plus du tout dans l'esprit de l'accord signé.
3. Une opportunité s'ouvrirait de rassembler tous les personnels de l'UES sur une prime fixée à 200 € par la branche mutualité, le fait de l'étendre à tous permettrait de ne pas soumettre à cotisation la somme versée. Outre l'engagement fort de la part de l'employeur, cette modalité l'exonérerait, sur le secteur UGEM, de 50 % de charges.
4. La MGEN, lors du changement de convention, a mis en avant le positionnement politique du poids de la structure avec des représentants de la MGEN au sein de la FEHAP pour faire évoluer les dossiers.
Nous constatons que la stratégie et la politique économique vis-à-vis des autorités de l'état, priment sur son engagement dans l'instance patronale régissant les établissements hospitaliers privés participant au service public.
5. Enfin, les personnels souffrent du manque d'effectifs notoire, notamment dans les EPHAD, ce qui génère une maltraitance passive supportée d'une manière douloureuse par les patients et leur famille et mal vécue par les salariés.

CONCLUSION : TROP C'EST TROP !

La CFDT fait le choix, mûrement réfléchi, de quitter cette séance, laissant ainsi à la MGEN le temps nécessaire pour aborder les points cités afin que, lors du prochain CE, des annonces significatives d'évolution puissent être faites.